

## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 2 novembre 2009 à 20 h 30

Convocation : 24.10.09

Affichage :

**Étaient présents** : : Mesdames Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Oudet Samira, Paillard Josette Puerta Dominique, et Messieurs Barçon J-François, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, . Martin Stephen

**Représentée** : Mme Tiranzoni Valérie par M. Barçon J-F

**Absent excusé** : M. Darcq Florian

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine Jeandenans

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance. M. Liard demande qu'il soit précisé que le secrétaire de séance sera systématiquement sollicité pour la relecture des comptes rendus.

Le compte rendu est approuvé. L'ordre du jour est abordé.

### **Affaires générales**

#### **Choix du terrain pour l'implantation du city stade**

M. Ferrand fait part de l'avis de la commission Jeunesse, sports et loisirs sur ce point. Il en ressort , qu'après avoir étudié 3 sites possibles :

- 1 - au Pré St-Germain (vers Canal et stade de foot),
- 2 - vers la Salle polyvalente,
- 3 - au Fiolage proche de Jura Nord,

l'avis consensuel est en faveur du site n° 3, sur le terrain communal proche de Jura Nord (parcelles 172, 24 et 25).

Le Conseil Municipal, après délibération, **porte aussi son choix** sur le site du Fiolage qui se trouve au cœur du village, non loin de la place de la mairie et du centre.

Dans la perspective de cette réalisation, le conseil municipal **donne son accord** :

- **pour proposer** déjà aux entreprises de TP la possibilité de déposer des remblais en vue de la réalisation de la plateforme,
- **pour consulter** des bureaux d'études,
- **pour étudier** les demandes de subventions possibles.

#### **Prime fin d'année pour le personnel**

Après débat, une prime de 170 € est accordée à chacun des membres du personnel communal. M. Pin, qui a été embauché pour 6 mois en percevra la moitié, soit 85 €.

## Déclassement d'un délaissé sur la ZI

M. le Maire **informe** le conseil municipal qu'il convient de procéder au déclassement de fait de la parcelle cadastrée ZI 363 d'une contenance de 2 a 50 ca, afin que la vente des parcelles à l'entreprise Racine soit finalisée.

Etant donné que cette parcelle n'est pas utilisée pour la circulation, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Donnent leur accord** pour le déclassement de fait de ce délaissé,  
**Habilitent** M. le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces ou actes se rapportant à ce dossier

## Budget

## Tarifs 2011 pour la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après délibération,

**Vote** une augmentation de 5 % des tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2011,  
**Fixe** un montant supplémentaire de 100 € pour les Associations autres que celles de Dampierre lors de l'organisation de lotos.

## Environnement

## Destination des coupes de bois pour 2010

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglés de l'exercice 2010 les destinations suivantes :

### 1 - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

*Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après **parcelles 10 et 8r houppiers et petites futaies***

Mode d'exploitation	Sur pied		
<b>Parcelles</b>	<b>10 8r</b>		

Délai d'exploitation de l'affouage (1) : **15 octobre 2011**

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M GOUNAND Alain,
- M. LONGIN Olivier,
- M. DARQC Florian

### 3 - VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

#### 3.1.2. Vente de futaies affouagères

**Parcelles :10 8r.....Essences : feuillues**

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 35 cm seront destinées à la vente, et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 30 cm pour les chênes et hêtres, découpe 25 cm pour les autres feuillus)

Délais d'abattage  du cahier des clauses communes de Franche-Comté (pour mémoire : abattage et découpe au **15 mars de l'année n+1**)

Ensuite le Conseil Municipal **délibère** et **retient** la possibilité de faire des consultations lors de travaux d'entretien dans la forêt communale tout en notant que ces travaux doivent respecter un cahier des charges afin que l'environnement ne soit pas détérioré.

#### **Aménagements divers de l'étang du patouillet ; réflexion et étude à lancer**

M. GOUNAND donne un compte rendu de la réunion de la commission Environnement – Bois – Nature du 13 octobre dernier.

Quatre objectifs en sont ressortis :

- 1 - la mise en valeur de l'étang
- 2 - la mise en sécurité des berges
- 3 - la maîtrise du niveau d'eau
- 4 - la mise en conformité par rapport à la loi piscicole (droit fondé sur titre)

**Trois points peuvent déjà être envisagés à savoir :**

#### **Pour la mise en valeur et la sécurité des berges :**

Des travaux de réfection des berges, pilotés par l'association, seront proposés à la commune qui statuera. La décision sera prise par le Conseil municipal. Seulement après validation par la commune, les travaux pourront être entrepris.

#### **La mise en conformité :**

La remise en état des grilles d'entrée sera réalisée et financée par la commune avec l'aide des bénévoles de l'association le cas échéant.

#### **La maîtrise du niveau d'eau :**

De nombreux paramètres entrent en jeu :

- pour réguler le niveau d'eau,
- pour : réfection de la digue, du réservoir, la vidange ou non de l'étang.,

Une estimation des enjeux est donc nécessaire ( coût, planning, avantages et inconvénients, procédure lourde pour vider, procédures administratives, étang à sec pendant x temps, travaux avec nouvelles techniques très coûteux, etc...)

Le conseil Municipal **rejoint l'avis** de la commission. La réalisation d'études avec consultations de professionnels est indispensable.

Il **décide** :

- **d'étudier** si des subventions peuvent être perçues.
- **de demander** à la Société des autoroutes de participer financièrement, étant donné que les nuisances de l'autoroute provoquent des dégradations sur cet environnement.

et **donne son accord de principe** pour entreprendre des démarches pour que la mise en conformité par rapport à la loi piscicole et la sécurité du lieu soient respectées.

Pour une bonne coordination entre l'association de l'étang du Patouillet et la Commune, le conseil municipal **demande** :

- de prendre connaissance des statuts de l'Association,
- qu'une convention soit établie entre les deux parties.

#### **Utilisation de produits phytosanitaires pour entretien du Domaine Public**

La majorité des personnes présentes à la commission environnement ne souhaite pas l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**Décide** que l'utilisation de produits phytosanitaires sera supprimée mais demande qu'une alternative efficace soit proposée par la commission afin de maintenir une propreté satisfaisante des espaces publics.

Pour faire suite à l'entretien du territoire, M. Gounand dit que les platanes et les poiriers qui longent la RD 673 doivent être taillés pour leur donner une forme et ne pas les laisser envahir l'espace.

Des devis seront demandés pour l'entretien du patrimoine arboré de la commune.

#### **Bâtiment**

#### **Aménagement de la salle de travail des élus**

Il est proposé de « rafraichir la salle des adjoints » afin que chaque élu puisse disposer d'une espace de travail et de rangement.

Avant le démarrage des travaux un chiffrage sera fait (achat peinture, mobilier) étant précisé que la main d'œuvre sera fournie par des élus bénévoles.

## Bâtiment « DTS »

M. le Maire informe le Conseil municipal sur les dernières propositions de l'entreprise bien trop onéreuse pour la commune (210 000 €).

En cas de vente de ce bâtiment, la commune se réservera le droit de faire valoir son droit de préemption selon les conditions économiques.

Par ailleurs une réflexion sera engagée pour l'aménagement des locaux des agents sur la base du projet antérieur établi dans les anciens locaux des tissages.

## Voirie

### viabilité hivernale (DOVH, commande de sel, bacs...)

- N'ayant actuellement plus d'entreprise pour ce service, une recherche a été faite. La proposition de l'Entreprise DELIOT d'Evans est retenue pour la saison d'hiver à venir (du 15 novembre 2009 au 15 mars 2010).

- Deux palettes de sel seront achetées par l'intermédiaire de l'entreprise pour la commune.

- Il est également proposé l'achat de bacs à sel pour mettre à différents endroits stratégiques du territoire communal (devis à confirmer).

### Marquage des voies (suite)

Il est proposé de mettre en place des balises type J11 de couleur marron (au lieu de blanc) à certains endroits étudiés pour la sécurité de la circulation pour une meilleure intégration urbaine.

### Questions diverses

- les heures et jours d'ouverture de la mairie sont évoquées et il est proposé que cette question soit inscrite à un prochain conseil municipal. Les enjeux de changements éventuels seront étudiés en préparation.

- Suite à une demande de subvention des Restaurants du cœur, le Conseil Municipal **vote** une subvention de 150 €

- Mme Puerta rappelle qu'il faut intervenir sur le toit de la salle polyvalente en prolongeant une gouttière afin de protéger le shingle.

- Pour le toit de la perception, les travaux n'étant pas budgétisés ne seront pas entrepris en 2009. La programmation de ces travaux sera examinée dans le cadre de la préparation budgétaire 2010.